

# DETERGENT DEGRAISSANT ULTRA CONCENTRE

Réf 3L BAG : PUREGRAISUC-BAG  
Détergent certifié par Ecocert Greenlife  
96% des ingrédients sont d'origine naturelle



Notre **DETERGENT DEGRAISSANT ULTRA CONCENTRE** est un puissant dégraissant efficace contre les salissures et les graisses tenaces sur tous types de sols et surfaces : nettoyage des hottes, plans de travail, matériels de cuisine...

Le **DETERGENT DEGRAISSANT ULTRA CONCENTRE** est à diluer selon le mode d'emploi suivante.

En résumé :

3L d'ultra concentré = 20L de concentré = 4 200L de prêt à l'emploi

Il peut être utilisé en zone alimentaire comme en zone collective et est intégrable dans un protocole HACCP.

- ELIMINE GRAISSES ET SALISSURES TENACES
- UTILISATION TOUS TYPES DE SOLS ET SURFACES
- S'INTÈGRE DANS UN PROTOCOLE HACCP

### Domaines d'application :

Locaux collectifs, cuisines collectives & industrielles, professionnels de la restauration, métiers de bouche (boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie, traiteur, chocolatier...).



ECODÉTERGENT

Les produits de la **gamme PURE** sont conçus et développés avec la volonté d'offrir aux utilisateurs le meilleur de notre savoir-faire en matière de conception environnementale. Détergent certifié par Ecocert Greenlife selon le référentiel Ecocert «Ecodétergent» disponible sur <http://detergents.ecocert.com>.

### Cette volonté s'articule autour de notre concept CARE :

- **contrôle** : produit garanti Ecocert Greenlife ;
- **assurance** : produit sans classement toxicologique ou à classement différencié ;
- **responsable** : composants d'origine naturelle ;
- **efficace** : produit haute efficacité.

commandez au :  
+33 (0)4 94 24 14 14

[www.obioseed.com](http://www.obioseed.com)  
[contact@obioseed.com](mailto:contact@obioseed.com)

**PUREGRAISUC**  
V1.0 15122022



## CONDITIONNEMENT :

- Stocker à l'abri du gel et des fortes chaleurs
- Usage strictement professionnel
- DLUO : 2 ans



Bag 3L



Cartons 4x3L

**Geste éco-responsable :** rincer l'emballage à la dernière utilisation et utiliser l'eau de rinçage.  
**Biodégradabilité :** contient exclusivement des tensioactifs et agents de surface conforme au règlement (CE) 648/2004.

**Éco-conseil :** pour réduire l'impact environnemental, respecter les doses recommandées d'utilisation.

*Afin de préserver votre santé et la protection de l'environnement, déposez vos déchets chimiques (catégorie «entretien de la maison» en point de collecte et en déchetterie. Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, vos déchets chimiques doivent être déposés en point de collecte et en déchetterie dans leur contenant d'origine. Pour plus d'informations : <https://www.ecodds.com/particulier/tout-savoir-sur-les-dechets-chimiques/>*

## MÉTHODOLOGIE :



### Pour passer de l'ultra concentré au concentré :

- (1) Sur le côté du bidon 5L, repérer la graduation.
- (2) Mettre 750mL d'ultra concentré dans le bidon et ajouter de l'eau jusqu'au trait 5L
- (3) Refermer et agiter le bidon pour homogénéiser le tout.

Votre concentré est prêt !

### Pour utiliser le concentré :



🔸 Dilution : de 0.5% à 5% soit de 5mL à 50mL pour 1L d'eau. (1) Diluer dans de l'eau tiède. (2) Frotter à l'aide d'une éponge. (3) Rincer.



🔸 Dilution : de 0.5% à 5% soit de 5mL à 50mL pour 1L d'eau. (1) Diluer dans l'eau en fonction de l'état des sols. (2) Appliquer.



🔸 Dilution : 10% soit 100mL pour 1L d'eau. (1) Diluer le produit dans de l'eau. (2) Pulvériser. (3) Laisser agir. (4) Rincer. (5) Sur les inox, tirer le produit à la raclette.



🔸 Dilution : 5% soit 50mL pour 1L d'eau. (1) Diluer dans de l'eau chaude. (2) Laisser tremper environ 30 minutes. (3) Brosser si nécessaire (4) Rincer.

## RÉGLEMENTATION :

**Dangereux !**

**Respecter les précautions d'emploi :**

Usage strictement professionnel. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Utilisez les biocides avec précaution.

Produit trouvant son application dans le cadre d'un protocole HACCP. Conforme à l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. Pour toutes les informations concernant les précautions d'usage et de sécurité, veuillez vous reporter à la fiche de données de sécurité, disponible sur simple demande en application du décret 87-200 du 25/03/87. Ne pas transvaser dans un autre récipient sans y reproduire l'étiquetage hygiène et sécurité.